

FEMMES

societe.union@sonapresse.com

Violences faites aux femmes : un phénomène plus ou moins pernicious

MALGRÉ l'adoption par le Gabon de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la gent féminine, les violences à l'égard des femmes et des filles restent un problème omniprésent dans le monde en général, et au Gabon en particulier. La campagne nationale de sensibilisation que vient de lancer, à Ntoum, la ministre en charge de la question, Prisca Koho-Nlend, rappelle la persistance du phénomène.

CM
Libreville/Gabon

Dénoncer et sensibiliser la société aux violences faites aux femmes. C'est l'objectif visé par la campagne nationale de sensibilisation à ce phénomène que vient de lancer, à Ntoum dans le Komo-Mondah, le ministère de la Promotion et de l'Intégration de la femme. Acteurs de la société civile, Organisations non gouvernementales (Ong) et associations de lutte contre les violences basées sur le genre étaient massivement représentés à cet événement, où des experts ont fourni des données et des informations sur cette problématique, qui va grandissant dans notre société. Au Gabon, les Violences basées sur le genre (VGB) sont regroupées en trois grands groupes, identifiées selon les lieux où surviennent ces violences. À savoir les violences conjugales ou domestiques, celles en milieu professionnel et scolaire, et les violences publiques.

" Les violences conjugales regroupent plusieurs types de violences au sein desquelles on peut citer, principalement, les violences verbales, psychologiques, économiques, sexuelles et physiques. Cette dernière forme de violence est la plus connue des Gabonaises et Gabonais. Elle se caractérise par l'emploi des gestes violents envers la personne du sexe opposé, ici la femme. Cette violence est maîtresse de toutes les autres violences car, lorsqu'elle s'exerce, elle entraîne la manifestation des autres violences citées ci-dessus ", explique Philibert Issembe, chef du service départemental de l'Intégration de la femme à Ntoum. S'agissant des violences en milieu scolaire et professionnel, l'expert a mis l'accent sur le harcèlement sexuel, qui est propre à ces mi-

lieux. " Le harcèlement sexuel est propre au milieu professionnel et scolaire. Il s'agit de l'usage du pouvoir pour satisfaire ses désirs sexuels, au détriment d'un subalterne ou d'un élève "

ajoute-t-il. Exercées par des hommes ou des femmes dans les lieux publics comme les marchés ou les transports publics, les violences publiques se caractérisent, dans notre pays, le plus souvent par des coups et des blessures volontaires, des vols à mains armées ou des bagarres.



Photo: DR/L'Union
La violence physique est la forme de violence la plus connue dans notre pays.

Quid des mesures de prise en charge des VGB au Gabon ?

Libreville/Gabon
CM

Les violences basées sur le genre (VGB) constituent un sujet consensuel dont les pouvoirs publics et la société civile se sont saisis. Selon Hugues Mbadanga, expert en genre et directeur général adjoint de la Promotion et du développement des organes associatifs, le Gabon a fait de la prise en charge des victimes des violences basées sur le genre une priorité. Comme mesures, notre pays compte cinq typologies : prises en charge communautaires, médicale, sociale, psychologique, judiciaire et juridique.

La prise en charge communautaire est assurée, entre autres, par les membres de la famille, les chefs de quartier et de village, les leaders religieux, les chefs traditionnels ou les associations. Il s'agit, ici, d'accueillir, écouter, conseiller et orienter la victime vers les autres acteurs de prise en charge ayant une expertise particulière et assurer le suivi. Dans le cas des violences sexuelles, la prise en charge médicale, faite dans les centres hospitaliers universitaires (CHU), régionaux, médicaux, les centres de santé urbains, est la première voie qui s'offre à la victime. Le corps médical effectuera des examens médicaux, proposera des examens

complémentaires, des traitements, et pourra rédiger le certificat médical et faire le suivi. Concernant la prise en charge sociale, elle prend en compte tout le processus des différentes mesures de prise en charge des victimes. " Ceux qui prennent en charge socialement les victimes des VGB, à savoir les assistants sociaux, les éducateurs spécialisés, les conseillers matrimoniaux et familiaux, les psychologues d'orientation et les travailleurs sociaux, les accompagnent chez le médecin, le psychologue ", renseigne Hugues Mbadanga. Cette intervention concerne tous les domaines de la vie de l'individu,

aussi bien familial, conjugal, scolaire, administratif, professionnel que communautaire. S'agissant de la prise en charge psychologique, elle est du ressort des psychologues, des psychologues-cliniciens, des conseillers d'orientation et psychologues dans les établissements scolaires. Elle va reconforter et faciliter la progression des victimes vers un mieux-être, à travers un suivi. Dans les démarches et les procédures judiciaires, les victimes pourront compter sur les officiers de police judiciaire (OPJ), les agents de police judiciaire, les procureurs, juges, les travailleurs sociaux, ainsi que les avocats, pour les aider.